Ouestions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il me semble que le député est mal placé pour blâmer le ministre de n'être pas assez strict envers une industrie dans l'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. La Chambre se souviendra qu'il n'y a pas si longtemps, les députés de l'autre côté s'en sont pris avec passablement de férocité au ministre et l'ont accusé de trop inquiéter les entreprises sucrières. Le ministre n'avait certainement pas l'appui des députés d'en face.

M. Lawrence: Si je me souviens bien, ce fut aussi une action illégale de la part du ministre.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉSENTATION DE NOUVELLES MESURES

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Maintenant que le ministre est parmi nous, je veux lui poser ma dernière question, au sujet du retard que causera inévitablement la procédure que le gouvernement adopte relativement au rapport sur les prix du pétrole et de la colère bien réelle qu'il soulèvera chez le public qui, selon le rapport, s'est fait rouler pour des milliards de dollars sur les factures d'essence et de mazout ces dernières années. Pour l'automobiliste et propriétaire de maison qui est aux abois, ce n'est pas une petite affaire...

Des voix: Règlement.

M. Lawrence: A la lumière de ces bénéfices exorbitants qu'aurait faits le secteur pétrolier, le gouvernement doit sûrement être prêt à annoncer de nouveaux règlements, une nouvelle loi, une nouvelle politique d'établissement des prix pour faire en sorte que le Canadien moyen, le consommateur ultime du produit, ne se fasse pas rouler. Je demande au ministre où sont ces nouvelles mesures.

• (1420)

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je trouve étonnant que le député, le titulaire précédent de mon ministère, ne sache pas quelles sont les fonctions du directeur des enquêtes sur les coalitions. La question qu'il a posée tout à l'heure surprend parce que la loi laisse clairement au directeur le choix de l'action à prendre. J'approuve en fait la décision que le directeur a prise.

M. Lawrence: Madame le Président, je crains de ne pas m'être bien fait comprendre du ministre. Je ne lui parlais pas du passé, mais du présent. Les Canadiens se sont fait escroquer par l'industrie pétrolière et il faut faire quelque chose. Quels nouveaux règlements, quelle nouvelle loi ou quelle nouvelle politique d'établissement des prix le ministre va-t-il proposer?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. J'ai laissé le député poser une question de plus. Je m'attends qu'il soit très bref.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je trouve qu'il l'a été.

M. Lawrence: Je le suis toujours, madame le Président. Où est la nouvelle politique d'établissement des prix qui doit empêcher que des situations semblables ne se répètent au cours des deux prochaines années, le temps que le gouvernement fera traîner cette affaire en longueur?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, je pense que l'honorable député saute un peu rapidement aux conclusions. Il devrait savoir qu'en vertu de la loi la Commission sur les pratiques restrictives du commerce va entendre non seulement la preuve qui lui est soumise par le directeur des enquêtes, mais elle va aussi demander aux compagnies intéressées de faire valoir leur point de vue. Indépendamment de cette enquête qui a eu lieu, le gouvernement canadien, dans le domaine de la concurrence, non seulement en ce qui a trait aux compagnies de pétrole, mais dans le domaine de la concurrence en général, dans un désir d'améliorer la libre concurrence au Canada et de s'assurer que la concurrence se fait convenablement et correctement. a dit qu'il présenterait bientôt des amendements à la loi sur les coalitions. Je suis impatient de voir les députés du parti progressiste conservateur nous appuyer lorsque nous déposerons ce projet de loi.

[Traduction]

LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT À LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, je tiens à faire savoir combien nous sommes déçus que le gouvernement n'ait pas jugé bon de distribuer aux députés de l'opposition des exemplaires de ce très important rapport bien avant que la période des questions ne débute aujourd'hui. A cause de son manque de courtoisie, nous avons dû nous fier à des renseignements provenant de tiers.

Le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que les propositions d'amendement à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qu'il entend présenter au cours de la prochaine session empêcheront les consommateurs canadiens de se faire exploiter de nouveau?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je voudrais reprendre les propos du député qui au début s'est inquiété de ne pas avoir reçu la documentation qu'il voudrait obtenir. Je peux l'assurer que cette documentation sera présentée en même temps à quatre heures cet après-midi à tous les députés des deux côtés de la Chambre, aux membres de la tribune de la presse et à toutes les parties intéressées. La raison qui fait que ce rapport en sept volumes ne sera pas rendu public avant quatre heures cet après-midi, c'est que le président de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a voulu suivre une procédure qui fait que l'on ne rend pas public ce genre de document avant la fermeture des bourses.